

MAIRIE DE STE MARIE D'ALVEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2021

(convocations du 2 février 2021)

Absents excusés : C.Perie – P.Kolmayer – J.J. Parrain

Assistaient : M. Guicherd Omeragic – G.Arthaud-Berthet

DÉMISSION OCÉANE HEPP

M. le Maire donne lecture du courrier d'Océane Hepp faisant part de sa démission du conseil municipal suite au déménagement de la famille. Ce courrier sera transmis au Préfet de la Savoie.

PRÉSENTATION SECRÉTAIRE DE MAIRIE

M. le Maire présente Magali GUICHERD OMERAGIC qui a été recrutée sur le poste de secrétaire de mairie et prendra ses fonctions le 17 février pour une période de « tuilage » jusqu'au départ de Denise VIBERT.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau et en conformité avec le compte de gestion de la trésorière :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		436 738.86		17 521.87		454 260.73
Opérations exercice	81 412.54	196 005.29	2 638.80	7 737.87	84 051.34	203 743.16
TOTAUX	81 412.54	632 744.15	2 638.80	25 259.74	84 051.34	658 003.89
Résultats de clôture		551 331.61		22 620.94		573 952.55
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	81 412.54	632 744.15	2 638.80	25 259.74	84 051.34	658 003.89
Résultats définitifs		551 331.61		22 620.94		573 952.55

Vote l'affectation des résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2020	551 331.61
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	551 331.61
Total affecté au c/1068	

FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

M. le Maire souhaite que les dossiers soient étudiés préalablement par les commissions avant leur validation par le conseil municipal :

- **Toiture église** : deux architectes ont été contactés :

- M. De Bonis propose la réalisation d'un diagnostic préalable
- Mme Comte propose un travail commun avec le cabinet Isageo qui peut également établir un diagnostic par le survol de l'église par un drone.

Ce dossier nécessitera également un bilan amiante de la toiture ; l'éclairage du clocher pose un problème de sécurité

-**Aménagement de la traversée du village** : le cabinet Isageo devait intervenir ce soir devant le conseil municipal mais a dû décliner pour raison sanitaire. La commission voirie-environnement sera convoquée avec ce cabinet sur une date ultérieure.

-**Site internet** : Marie-Laure Cathelin sera reçue par Brigitte Sottiaux le mardi 9 février. A la suite de la consultation, la commission communication sera réunie.

-**Préparation du budget 2021** : réunion de la commission des finances le lundi 15 mars et vote du budget par le conseil le lundi 22 mars.

CONVENTION MISE À DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT DESTINÉ À RECEVOIR UNE ARMOIRE FIBRE OPTIQUE

M. le Maire informe le Conseil que la société Savoie Connectée souhaite implanter une armoire fibre optique 28U sur le domaine public routier communal à proximité du panneau d'affichage de la place de la mairie suivant photos projetées. Ceci nécessite la signature d'une convention dont la lecture est donnée en séance.

En conséquence, le conseil municipal, compte-tenu de la nécessité de cette implantation :

-accepte les termes de la convention de mise à disposition de l'emplacement destiné à recevoir une armoire fibre optique 28U de dimension (socle inclus) H x P x L = 1661 x 350 x 1600 mm,

-autorise M. le Maire à signer cette convention conclue pour une durée de 25 ans avec versement à la commune d'une redevance annuelle calculée selon les montants RODP 2021 des infrastructures et réseaux de communications électroniques.

CIMETIÈRE

Le devis de l'entreprise de maçonnerie GUINET est accepté pour la reprise des dégradations du mur du cimetière pour un montant de 3197,40 € HT.

ECLAIRAGE PUBLIC

Une présentation est faite du diagnostic réalisé par l'entreprise Borgey sur l'éclairage public qui comporte 14 points lumineux sur la commune. La commission étudiera les solutions proposées, soit remplacement des luminaires à l'identique, soit le remplacement par des leds plus onéreux. Un dossier de subvention peut être déposé au SDES (Syndicat Départemental d'Electricité) et M. le Maire évoquera le sujet lors d'un rendez-vous prévu le 16 février avec la personne en charge du Territoire à Energie Positive (TEPOS) au Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard.

BONS ACTIVITÉS

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il avait décidé de favoriser les activités culturelles ou sportives des enfants de 6 à 16 ans domiciliés sur la commune en accordant une aide financière annuelle de 50 € par enfant inscrit auprès d'une structure ou association lui permettant d'exercer une activité.

Le conseil municipal, après retour de la validation des bons :

-précise que cette subvention sera versée aux associations qui les accueillent, à savoir :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| ➤ Association sportive Novalaise | 200 € |
| ➤ Club VTT Lac Aiguebelette | 50 € |
| ➤ Karaté club La Ravoire | 50 € |
| ➤ Centre des Arts du Cirque | 50 € |

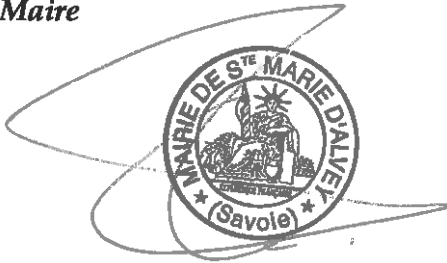
CLASSE DE DÉCOUVERTE

Une subvention de 100 € par enfant est accordée pour la participation à une classe de découverte de l'école d'Avressieux (2 élèves de la commune), cette sortie ayant été annulée en juin 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de la préfecture pour l'obligation d'équipements spéciaux dans le département: aucune réponse ne sera donnée, l'absence de retour valant avis favorable.

Le Maire



Les conseillers municipaux